

Sommaire de la déclaration

pour l'année d'imposition 2024

Particulier

Prénom	Corinne
Nom	Lemieux
Numéro d'assurance sociale	
Date de naissance	15-05-1986
Province de résidence	Ontario
État civil le 31 décembre 2024	Divorcé(e)
Rue	123, rue Principale
Ville	Ville
Province	Ontario
Code postal	X0X 0X0

Déclaration fédérale

Revenu total

Revenus d'emploi	10100	42 275	00
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations	11900 +	840	00
Ajoutez les lignes 10100, 10400 à 14300 et 14700.		Voici votre revenu total	15000 = 43 115 00

Revenu net

Facteur d'équivalence	20600	1 605	00
Déduction pour régimes de pension agréés	20700	782	50
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables	21200 +	165	00
Frais de garde d'enfants	21400 +	4 171	00
Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC et au RRQ	22215 +	139	05
Ajoutez les lignes 20700 à 22400, 22900, 23100 et 23200.		23300 -	5 257 55
Ligne 15000 moins ligne 23300 (si négatif, inscrivez « 0 »).	Voici votre revenu net avant rajustements	23400 =	37 857 45
Ligne 23400 moins ligne 23500 (si négatif, inscrivez « 0 »).	Voici votre revenu net	23600 =	37 857 45

Revenu imposable

Ligne 23600 moins ligne 25700 (si négatif, inscrivez « 0 »)	Voici votre revenu imposable	26000 =	37 857 45
---	-------------------------------------	----------------	------------------

Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Montant personnel de base	30000	15 705	00
Montant pour une personne à charge admissible	30400 +	15 705	00
Cotisations au RPC ou au RRQ : Cotisations d'employé	30800 +	688	31
Cotisations à l'assurance-emploi	31200 +	652	43
Montant canadien pour emploi	31260 +	1 433	00
Ajoutez les lignes 30000 à 33200.		33500 =	34 183 74
Multipliez le montant de la ligne 33500 par 15 %.		33800 =	5 127 56
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux :	ajoutez les lignes 33800 et 34900.	35000 =	5 127 56

Impôt fédéral net

Inscrivez votre impôt sur le revenu imposable	(C)	5 678	62
Ajoutez les lignes (C) et 40424.		40400	5 678 62
Inscrivez le montant de la ligne 35000.	35000	5 127	56
Ajoutez les lignes 35000 à 40427.		-	5 127 56
Impôt fédéral de base (si négatif, inscrivez « 0 »)		42900 =	551 06
Impôt fédéral		40600 =	551 06
Ligne 40600 moins ligne 41600 (si négatif, inscrivez « 0 »)		41700 =	551 06
Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)	41500 +	759	00

Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net :	ajoutez les lignes 41700, 41500 et 41800.	42000 =	1 310 06
Impôt provincial ou territorial		42800 +	411 45
Voici votre total à payer		43500 =	1 721 51
Impôt total retenu	43700	2 887	00
Allocation canadienne pour les travailleurs	45300 +	1 535	33
Crédits provinciaux ou territoriaux	47900 +	2 377	47
Voici votre total des crédits		48200 -	6 799 80
Ligne 43500 moins ligne 48200		=	(5 078 29)
Remboursement		48400	5 078 29
Solde dû		48500	0 00

Informations additionnelles

Taux marginal d'imposition	15%
Taux d'imposition réels (impôts à payer ÷ revenu total)	0.0%
Allocation canadienne pour enfants	15 338 05
Crédit pour la TPS/TVH	1 038 00
Prestation Trillium de l'Ontario (PTO)	952 14
Subv. aux pers. âgées prop. pour impôt foncier	
Incitatif à agir pour le climat de l'Ontario	980 00
Plafond admissible de REÉR déductible - 2025	5 974 80



Déduction pour frais de garde d'enfants

Partie A – Total des frais de garde d'enfants

Prénom, nom de famille et date de naissance de chaque **enfant admissible**, même si vous **n'avez pas** payé de frais de garde pour chacun.

	Année	Mois	Jour
Rose, Lemieux	2016	03	30
Rémi, Lemieux	2018	06	04

Prénom de l'enfant admissible pour qui les frais ont été payés	Frais de garde d'enfants payés (1)	Nom de l'établissement de garde ou nom et numéro d'assurance sociale de la personne qui a reçu les paiements	Nombre de semaines dans un pensionnat ou une colonie de vacances
Rose	+ 1 011 00	Garderie centre éducatif ensoleillé	
Rémi	+ 3 160 00	Garderie centre éducatif ensoleillé	
	+		
	+		
	+		
Total	67950 = 4 171 00		

(1) Le montant maximal que vous pouvez déduire pour les frais payés à des pensionnats (autres que les frais d'éducation) et colonies de vacances (y compris les écoles de sports qui offrent des services d'hébergement) est **l'un** des montants suivants :

- 200 \$ par semaine pour un enfant inscrit à la ligne 1;
- 275 \$ par semaine pour un enfant inscrit à la ligne 2;
- 125 \$ par semaine pour un enfant inscrit à la ligne 3.

Inscrivez le montant des frais inclus ci-dessus qui ont été engagés en 2024 pour un enfant qui était âgé de 6 ans ou moins à la fin de 2024 et qui vivait avec vous au moment où les frais ont été engagés.

67954 3 160 00

Partie B – Limite de base pour frais de garde d'enfants

Nombre d'enfants admissibles nés en 2018 ou après pour qui le montant pour personnes handicapées ne peut pas être inscrit	1	x 8 000 \$ =	8 000 00	1
Nombre d'enfants admissibles nés en 2024 ou avant pour qui le montant pour personnes handicapées peut être inscrit (2)		x 11 000 \$ =	67960 +	2
Nombre d'enfants admissibles nés de 2008 à 2017 inclusivement (et d'enfants nés en 2007 ou avant qui ont une déficience des fonctions physiques ou mentales ne donnant pas droit au montant pour personnes handicapées)	1	x 5 000 \$ =	+ 5 000 00	3
Additionnez les lignes 1 à 3.			= 13 000 00	4
Inscrivez le montant de la ligne 67950.			4 171 00	5
Inscrivez votre revenu gagné .	42 275 00	x 2/3 =	28 183 33	6
Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 4, ligne 5 ou ligne 6.			4 171 00	7

Si vous êtes la personne ayant le **revenu net le plus élevé**, continuez à la partie C. N'inscrivez rien aux lignes 8 et 9.

Inscrivez le montant que l'**autre personne** ayant le **revenu net le plus élevé** a inscrit à la ligne 21400 de leur déclaration de 2024.

- 8

Ligne 7 moins ligne 8

Si vous étiez aux études en 2024 et que vous êtes la **seule** personne qui demande la déduction, continuez à la partie D. **Si non**, inscrivez ce montant à la **ligne 21400** de votre déclaration.

Montant déductible

= 4 171 00 9

(2) **Joignez** le formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. S'il a déjà été soumis pour l'enfant, joignez une note à votre déclaration papier indiquant le nom et le numéro d'assurance sociale de la personne qui a soumis le formulaire T2201, ainsi que l'année d'imposition visée.